

CONDITIONS DE RÉSERVATION

HORS SAISON

RÉSERVATIONS

Pour les emplacements comme pour les locations de mobil-homes et chalets, il est fortement conseillé de nous téléphoner au préalable pour connaître nos disponibilités aux numéros de téléphone suivant : 05 56 09 43 20 / 06 87 30 48 31
ou par e-mail : camping-des-familles@wanadoo.fr

Les mineurs doivent être impérativement accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux (Attestation si besoin est).

1. Le contrat de location est nominatif, strictement personnel et non cessible.
2. **Un acompte de 30 €** vous est demandé par mobil-home + un chèque de caution de 160 € par mobil-home.
À réception de votre contrat de location, acompte et caution une confirmation de réservation vous sera envoyée.
3. Le solde du montant de la location sera acquitté à l'arrivée au camping.
4. En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date d'arrivée prévue, la somme versée reste acquise au camping
5. Si le délai minimum est respecté votre acompte sera remboursé déduction faite de 8 euros pour frais de réservation.
6. Si pour une raison quelconque, la durée du séjour prévue est écourtée, le montant total du séjour reste acquis au camping.
7. Les locations sont conservées 6 heures après la date d'arrivée prévue, passé ce délai, elles sont annulées et la somme versée reste acquise au camping.
8. Les locations sont mis à disposition **entre 8h et 21h et doivent être libérées le jour du départ avant 15 h.**

Un inventaire d'arrivée et de départ est effectué. Tout manquant et dégradation constatés **y compris le nettoyage intérieur** seront retenus sur la caution.
Possibilité de demander **le forfait ménage** (50 euros).

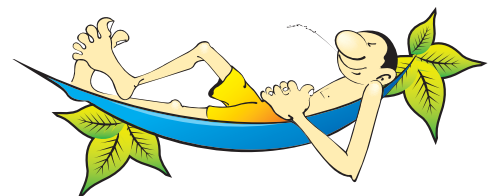
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les résidents du camping sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée du camping, en particulier de s'abstenir de faire du bruit ou de circuler en voiture entre 22h30 et 7h horaires du portail (parking devant le camping).
Chaque client reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte de s'y conformer.

DIVERS

Par mesure de sécurité, tout visiteur, invité ou personne supp. de locataires résidant au camping doit impérativement se déclarer dans nos bureaux avant d'être autorisé à pénétrer dans l'enceinte du camping. Le visiteur comme l'invité sera sous la responsabilité ou du locataire qui le reçoit. Le visiteur (adulte comme enfant) devra s'acquitter d'une redevance de 2 euros pour ainsi bénéficier des équipements du camping.
S'il s'agit de nuit(s) passée(s) sur l'emplacement du locataire, le camping appliquera les tarifs en vigueur qui seront réglés par les personnes concernées à leur arrivée (invités, pers. supp.).

Nous pensons vous avoir exposé l'essentiel, mais restons à votre disposition pour tous autres renseignements relatifs à notre camping.



Bon séjour !
La Direction